YERRES

*Services Techniques*
*N° tél. : 01.69.49.77.00*
*N/Réf. : OC/AM/EDC*

**DECISION N°2022/121**

**OBJET : Contrat relatif au contrôle des installations du Plan Particulier de Mise en Sûreté des Personnes (P.P.M.S) dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Yerres conclu avec la société DESMAREZ**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune souhaite conclure un contrat pour le contrôle des installations du Plan Particulier de Mise en Sûreté des Personnes (P.P.M.S) dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Yerres,

CONSIDERANT que les missions attendues sont les suivantes : le contrôle annuel du bon fonctionnement des installations P.P.M.S, l'étiquetage des éléments contrôlés, le remplacement des piles et batteries selon nécessité, le compte-rendu d'intervention,

CONSIDERANT la proposition de contrat de la société DESMAREZ correspond aux besoins de la Commune,

**D E C I D E**

D'APPROUVER et de SIGNER le contrat relatif au contrôle des installations P.P.M.S dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Yerres avec la société DESMAREZ sise Parc Tertiaire et Scientifique – 249 rue Irène Joliot Curie – 60610 LACROIX SAINT OUEN, pour un montant annuel de 8 273,00 € HT soit 9 927,60 € TTC,

DIT que le contrat est conclu et consenti pour une première période allant du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 renouvelable par tacite reconduction d'année en année deux fois maximum (du 1er mai 2023 au 30 avril 2025),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 26 avril 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220426-2022-121-AU
Date de télétransmission : 29/04/2022
Date de réception préfecture : 29/04/2022